



# Convention Assurance Chômage - De nouveaux droits pour toutes et tous

8 mars 2016



## CONVENTION ASSURANCE CHÔMAGE DE NOUVEAUX DROITS POUR TOUTES ET TOUS

Le 8 mars reprendront les négociations de la convention relative à l'indemnisation des chômeur-ses. On entend encore les organisations patronales et le gouvernement marteler de concert l'argument du déficit de l'Unédic. Or si l'on prend en compte l'équilibre entre cotisations et indemnités, l'Unédic est excédentaire.

Financer l'Unédic est un choix politique : chaque année, plus de 30 milliards de revenus fiscaux sont transférés vers les grandes entreprises, plus de 20 milliards sont détournés par les fraudes des employeurs sur les cotisations sociales ; les contrats courts et les ruptures conventionnelles coûtent 12 milliards à l'Unédic ; augmenter les cotisations employeurs de 0,2 point augmenterait les recettes de l'Unédic d'un milliard par an. Enfin, mettre en place des surcotisations sur les contrats courts permettrait de limiter et de financer l'impact du recours à ce mode d'organisation du travail précaire par les entreprises.

L'argument du déficit n'est qu'un prétexte pour justifier la dégradation des droits des chômeur-ses et précaires. La menace de la dégressivité des allocations est à nouveau avancée comme une solution pour limiter les dépenses et accélérer le soi-disant retour à l'emploi des chômeur-ses et précaires. Et la Cour des comptes préconise de réduire le nombre de jours indemnisés et le montant des allocations.

Le 8 mars est aussi la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Les femmes sont les premières touchées par la crise économique, le chômage et la précarité, les inégalités de salaire, de retraite et par le temps partiel subi. Chaque année, des travailleuses au chômage sont encore obligées de se battre pour faire valoir leurs droits à la protection sociale pendant et après la grossesse.

Face aux menaces de destruction du droit social, du code du travail et des services publics, nous devons nous rassembler, faire converger nos luttes pour la défense de nos droits et l'égalité entre femmes et hommes. Toutes et tous, nous devons nous mobiliser pour une indemnité décente du chômage et contre la destruction du droit du travail. Un emploi, c'est un droit ! Un revenu, c'est dû !

Pour l'égalité des droits entre femmes et hommes  
Pour une assurance chômage équitable pour toutes et tous  
**MARDI 8 MARS 12h30**  
EN IDF, RASSEMBLEMENT DEVANT LE MEDEF  
(55 avenue Bosquet, Paris 7e, métro Ecole militaire)  
Et nous appelons à participer aux différentes initiatives du 9 mars 2016  
pour le retrait du projet de réforme du Code du travail



Le 8 mars reprendront les négociations de la convention relative à l'indemnisation des chômeur-ses. On entend encore les organisations patronales et le gouvernement marteler de concert l'argument du déficit de l'Unédic. Or si l'on prend en compte l'équilibre entre cotisations et indemnités, l'Unédic est excédentaire.

Financer l'Unédic est un choix politique : chaque année, plus de 30 milliards de revenus fiscaux sont transférés vers les grandes entreprises, plus de 20 milliards sont détournés par les fraudes des employeurs sur les cotisations sociales ; les contrats courts et les ruptures conventionnelles coûtent 12 milliards à l'Unédic ; augmenter les cotisations employeurs de 0,2 point augmenterait les recettes de l'Unédic d'un milliard par an. Enfin, mettre en place des surcotisations sur les contrats courts permettrait de limiter et de financer l'impact du recours à ce mode d'organisation du travail précaire par les entreprises.

L'argument du déficit n'est qu'un prétexte pour justifier la dégradation des droits des chômeur-ses et précaires. La menace de la dégressivité des allocations est à nouveau avancée comme une solution pour limiter les dépenses et accélérer le soi-disant retour à l'emploi des chômeur-ses et précaires. Et la Cour

des comptes préconise de réduire le nombre de jours indemnisés et le montant des allocations.

Le 8 mars est aussi la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Les femmes sont les premières touchées par la crise économique, le chômage et la précarité, les inégalités de salaire, de retraite et par le temps partiel subi. Chaque année, des travailleuses au chômage sont encore obligées de se battre pour faire valoir leurs droits à la protection sociale pendant et après la grossesse.

Face aux menaces de destruction du droit social, du code du travail et des services publics, nous devons nous rassembler, faire converger nos luttes pour la défense de nos droits et l'égalité entre femmes et hommes. Toutes et tous, nous devons nous mobiliser pour une indemnisation décente du chômage et contre la destruction du droit du travail. Un emploi, c'est un droit ! Un revenu, c'est dû !

**Pour l'égalité des droits entre femmes et hommes**

**Pour une assurance chômage équitable pour toutes et tous**

**MARDI 8 MARS 12h30**

**EN IDF, RASSEMBLEMENT DEVANT LE MEDEF**

**(55 avenue Bosquet, Paris 7e, métro Ecole militaire)**

**Et nous appelons à participer aux différentes initiatives du 9 mars 2016 pour le retrait du projet de réforme du Code du travail**



CHÔMEURS  
**APEIS**  
PRÉCAIRES

www.CIP-IDF.ORG



**MNCP**

Mouvement National  
des Chômeurs et  
Précaires

Le Collectif  
Les Maternitantes

**R**ecours  
**R**adiation

# CONVENTION ASSURANCE CHÔMAGE DE NOUVEAUX DROITS POUR TOUTES ET TOUS

Le 8 mars reprendront les négociations de la convention relative à l'indemnisation des chômeur-ses. On entend encore les organisations patronales et le gouvernement marteler de concert l'argument du déficit de l'Unédic. Or si l'on prend en compte l'équilibre entre cotisations et indemnités, l'Unédic est excédentaire.

Financer l'Unédic est un choix politique : chaque année, plus de 30 milliards de revenus fiscaux sont transférés vers les grandes entreprises, plus de 20 milliards sont détournés par les fraudes des employeurs sur les cotisations sociales ; les contrats courts et les ruptures conventionnelles coûtent 12 milliards à l'Unédic ; augmenter les cotisations employeurs de 0,2 point augmenterait les recettes de l'Unédic d'un milliard par an. Enfin, mettre en place des surcotisations sur les contrats courts permettrait de limiter et de financer l'impact du recours à ce mode d'organisation du travail précaire par les entreprises.

L'argument du déficit n'est qu'un prétexte pour justifier la dégradation des droits des chômeur-ses et précaires. La menace de la dégressivité des allocations est à nouveau avancée comme une solution pour limiter les dépenses et accélérer le soi-disant retour à l'emploi des chômeur-ses et précaires. Et la Cour des comptes préconise de réduire le nombre de jours indemnisés et le montant des allocations.

Le 8 mars est aussi la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Les femmes sont les premières touchées par la crise économique, le chômage et la précarité, les inégalités de salaire, de retraite et par le temps partiel subi. Chaque année, des travailleuses au chômage sont encore obligées de se battre pour faire valoir leurs droits à la protection sociale pendant et après la grossesse.

Face aux menaces de destruction du droit social, du code du travail et des services publics, nous devons nous rassembler, faire converger nos luttes pour la défense de nos droits et l'égalité entre femmes et hommes. Toutes et tous, nous devons nous mobiliser pour une indemnisation décente du chômage et contre la destruction du droit du travail. Un emploi, c'est un droit ! Un revenu, c'est dû !

**Pour l'égalité des droits entre femmes et hommes  
Pour une assurance chômage équitable pour toutes et tous**

**MARDI 8 MARS 12h30**

**EN IDF, RASSEMBLEMENT DEVANT LE MEDEF**

(55 avenue Bosquet, Paris 7e, métro Ecole militaire)

Et nous appelons à participer aux différentes initiatives du 9 mars 2016  
pour le retrait du projet de réforme du Code du travail



Paris, le 7 mars 2016



• Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Mobilisations nationales >

• Adresse de cet article :

<https://ancien.solidaires.org/Convention-Assurance-Chomage-De-nouveaux-droits-pour-toutes-et-tous>

